

[Ecrit par l'administrateur (traduit par un frère).]

[Dernière mise à jour le 16/3/2020 à 15:25 (traduit le lendemain).]

OPRPESSION DANS LE SILLAGE DE LA PARANOÏA DÛ A LA MALADIE PORCINE CHINOISE

FEEDBACK DES MUSULMANS – IMPOSITION INJUSTE RELATIVE A LA MASJID

La réaction du gouvernement au fantôme de la maladie porcine chinoise est certes l'effet de la paranoïa suscitée par les droits octroyés aux U.S.A ; une conspiration massive se trame. In châ Allâh, cette dernière fera l'objet d'une prochaine discussion (article).

Premièrement, la « pandémie » déclarée n'est qu'un tas de sottises. C'est un poisson d'Avril créé par la puissance coloniale américaine. La maladie n'a pas atteint des proportions épidémiques telles que trompeusement proclamé. La charte suivante réfute ce mythe satanique :

NOMBRE DE DECES A L'ECHELLE PLANETAIRE DANS LES DEUX PREMIERS MOIS DE 2020

- Corona virus 2.360
- Coryza 69.602
- Paludisme 140.584
- Suicide 153.696
- Accidents routier 193.479
- VIH (maladie zina) 240.950

- Tabagisme 716.498
- Cancer 1.177.141

Par rapport au grand nombre de décès dû aux autres causes et maladies, le taux de décès dû à la maladie porcine chinoise est négligeable voir même non-existant.

Le président – sud-africain - a rapporté que jusqu'à ce jour, nous comptons 61 cas de corona virus, et non 61 morts. Dans toute la population nationale, 61 cas ont été recensés. Mais le président est resté silencieux, ne clignant même pas de l'œil face au nombre de décès dû aux HOMICIDES épidémiques dans le pays. Tandis que 61 personnes atteintes du corona virus ont été découvertes en Afrique du sud, dans l'année 2018, **20.336 personnes ont été tuées dans le pays**. En l'an 2019, **21.022 furent assassinées**.

Qu'est ce qui a alors atteint des proportions épidémiques, les 61 cas qui sont toujours en vie, ou bien les dizaines de milliers déjà tués avec un taux de plus de 20.000 par an. En Afrique du sud, à peu près 60 personnes sont tuées chaque jour, et il y a quotidiennement 50 tentatives d'assassinats.

Quelles mesures le président a-t-il pris pour éliminer cette épidémie catastrophique de meurtres face à laquelle les victimes de la maladie porcine sombrent dans l'oubli ? Ces sujets seront mieux développés dans de prochaines discussions, in châ Allâh. Pour le moment, nous devons nous charger de l'imposition injuste contre les rassemblements religieux de plus de 100 personnes.

Pendant que nous ne sommes à présent plus autorisés à nous retrouver au-delà de 100 membres dans une masjid, le gouvernement permet à des milliers de se retrouver dans les usines, les centres commerciaux, les marchés municipaux etc.

Et que dire des millions entassés dans les camps de squatteurs, les habitations délabrées et les zones défavorisées dans des conditions non-hygiéniques ?

Si des foules dépassant de loin la centaine sont permises à des fins non-religieuses, pourquoi donc la même norme ne peut-elle pas être appliquée aux mosquées ? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir plus de 100 adoreurs ? Notre niveau d'hygiène est le plus élevé au monde. En plus des ablutions ou lavages répétés pour plusieurs raisons, les musulmans sont appelés à faire – ces ablutions – au moins cinq fois par jour en vue des prières rituelles (salât). Il devient évident que le satanisme a mis les petits plats dans les grands (il veut réaliser quelque chose lui paraissant grand).

QUE DOIVENT FAIRE LES MUSULMANS QUANT AUX MASSÂJID ET AUX SALÂT ?

- 1) Il est harâm de fermer les massâjid à l'instar des qabar pujaaris (adoreurs de tombes) de Pietermaritzburg, et des zindîqs du Quds Temple à Cape Town.
- 2) Il est harâm de recommander aux personnes âgées de faire la salât à la maison et d'indirectement faire pression sur eux pour qu'ils s'abstiennent de – fréquenter – la masjid.
- 3) Il est harâm d'empêcher aux mousallis de venir à la masjid pour Joumou'ah.

Puisque le gouvernement a promulgué ce décret injuste, il veillera à son application. Les musulmans ne doivent pas participer à cela (à ce harâm). Les portes des massâjid doivent toujours rester ouvertes. Si le gouvernement le souhaite, il peut placer des gardes ou des policiers à l'extérieur des massâjid et compter les entrées de mousallis. Les gardes athées du gouvernement pourront ainsi empêcher au cent-unième mousalli d'entrer. Nous en tant que musulmans ne commettrons pas cet acte harâm.

Si le gouvernement – de son côté – tiens à cette mesure injuste, nous – du nôtre – nous arrangerons en tant que nous à faire la salât de joumou’ah même s’il faut nous scinder en lots de plusieurs groupes. (Ainsi,) dans une même masjid, deux ou trois salât joumou’ah pourront se faire, mais pas avec le même imam. La salât débutera immédiatement après joumou’ah. Puis un autre joumou’ah devra se faire dans la même masjid.

(Néanmoins,) vu le grand nombre de moussallis, un grand nombre de salât joumou’ah dans la même masjid ne sera pas faisable compte tenu du temps et des occupations des gens. Dans de tels cas, Joumou’ah pourra se faire simultanément dans d’autres lieux disposés à cet effet (dans d’autres salles habituellement dédiées au regroupement des musulmans, dans des terrains libres, les lieux où se prient les Eïd, et tout autre lieux disponibles) ; mais joumou’ah ne doit pas être délaissé ni abandonné.

En guise d’analyse finale, le sort que subissent les massâjid sont les conséquences des mauvaises œuvres, des péchés et transgressions de la communauté musulmane. Les musulmans n’ont plus de respect – ils ont perdu cette notion – pour les massâjid, et ils ont failli à respecter les droits des massâjid. Les massâjid ont fini par maudire la communauté (comme l’affirme le hadith). De ce fait nous vivons ce qui est en train de se passer comme conséquences de nos propres sheytâniyât.

21 Rajab 1441 – 16 Mars 2020